



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure 42, Grand Boulevard (Lot 1 575 518)

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 145.6)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard du projet de construction d'un bâtiment mixte au 42, Grand Boulevard, sur le lot 1 575 518, ayant pour objet d'autoriser :

- Que la marge avant soit d'un minimum de 4,65 mètres, alors le calcul prévu à l'article 61 prévoit une marge avant minimale de 10,75 mètres;
- Que la largeur du mur avant soit de 8,52 mètres, alors que grille des spécifications pour la zone C-35 exige une largeur minimale de 15 mètres;
- Qu'une allée à double sens ait une largeur de 3,05 mètres, alors que le tableau de l'article 240 exige une largeur minimale de 6 mètres pour une allée à double sens;
- Qu'aucun espace soit aménagé pour le stockage de la neige, alors que le paragraphe 8 de l'article 226 l'exige.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui se tiendra **le 11 mai 2021 à 19 h 30 en visioconférence**. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en transmettant ses questions ou commentaires par écrit, avant 17 h le jour de la séance, par courriel à questioncm@ile-perrot.qc.ca ou par la poste à Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière, Ville de L'Île-Perrot, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1.

Les personnes intéressées peuvent également assister à cette séance en direct en transmettant par écrit, au plus tard le jour de la séance à midi, une demande à cette fin et en y indiquant leur nom, adresse municipale et adresse courriel à l'adresse : questioncm@ile-perrot.qc.ca.

Pour de plus amples renseignements sur les diverses procédures mises en œuvre pour la tenue des séances du conseil en situation de pandémie, veuillez consulter le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca et suivre le chemin d'accès suivant : La Ville > Conseil municipal > Coronavirus - Procédure séance du conseil.

Donné à L'Île-Perrot, ce 22 avril 2021.

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière